



## COMPTE RENDU DE MANDAT CTA DU 15 NOVEMBRE 2021

Ce CTA est présidé par Monsieur le Recteur, la FNEC FP FO est représentée par Christian Robert et Nicolas Tournier.

### Ordre du jour du CTA :

- Approbation des procès-verbaux du 15 mars, du 23 mars, du 28 juin et du 5 juillet 2021 (pour vote)
- Bilan de rentrée 2021 (pour information)
  - Effectifs
  - Orientation/affectation
  - Répartition des moyens
  - Carte des CPGE
- Bilan LDG mobilité et promotions (pour information)
- Revalorisation indemnitaire (pour vote)
  - Administratifs
  - ITRF
  - Infirmiers
  - Médecins

### Récapitulatif des votes émis :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
PV des 15 mars, 23 mars, 28 juin et 5 juillet 2021		<b>FO</b> , FSU, UNSA, CFDT		
Revalorisation indemnitaire administratifs		UNSA, CFDT	<b>FO</b> , FSU	
Revalorisation indemnitaire ITRF	UNSA	CFDT	<b>FO</b> , FSU	
Revalorisation indemnitaire infirmiers	<b>FO</b> , UNSA	CFDT	FSU	
Revalorisation indemnitaire médecins		UNSA	<b>FO</b> , FSU, CFDT	
Revalorisation indemnitaire assistants sociaux		UNSA, CFDT	<b>FO</b> , FSU	

### Sommaire :

- Pages 1 à 3 : déclaration liminaire et réponses de M. le Recteur,
- Page 4 : Bilan de rentrée
- Page 4 : Bilan LDG mobilité et promotions
- Page 5 : Revalorisation indemnitaire
- Page 7 : Questions diverses

### Déclaration liminaire et réponse de Monsieur le Recteur

### La FNEC-FP FO a présenté la déclaration liminaire suivante (extraits) :

Nous intervenons dans cette instance en qualité de représentants des personnels, porteurs de mandats définis par notre fédération et les différents syndicats qui la compose. Pour la FNEC-FP FO la question du mandat est une question centrale et est au cœur de la démocratie syndicale. Pour pouvoir porter ce mandat dans les instances il nous est absolument nécessaire de consulter nos mandants sur les propositions que vous nous présentez. Les conditions dans lesquelles se réunit ce Comité Technique académique pose problème. En effet nous avons reçu certains documents de manière très tardive et les groupes de travail préparatoires sur certains points à l'ordre du jour se sont réunis seulement ce vendredi. Avec un CTA réuni ce lundi matin, comment pouvons nous de manière sereine faire ce travail essentiel ?

Pour la FNEC-FP FO, il ne suffit pas de déclarer à tout va que l'on se préoccupe de la qualité du dialogue social, encore faut-il organiser les choses afin que les représentants des personnels puissent accomplir leur mandat.

Nous vous demandons donc un calendrier des futurs groupes de travail et des prochains CTA.

Nous vous demandons de respecter la réglementation qui est garante de du droit syndical à savoir l'article 50 du décret de 2011 relatif aux comités techniques : « *Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* » En tout état de cause, nous souhaitons avoir des explications quant à ces retards de communication qui deviennent récurrents.

En ce qui concerne la situation générale, l'Assemblée nationale a voté, vendredi 5 novembre, la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022. Elle poursuit le régime liberticide permettant au gouvernement d'ordonner des mesures de restrictions parmi lesquelles le passe sanitaire. La FNEC-FP FO réaffirme que le passe sanitaire n'est pas un outil de santé publique, c'est un outil de coercition contre les salariés, en particulier à l'hôpital public.

La résolution du Comité Confédéral de la cgt-FO, réuni le 4 novembre est claire : ces mesures liberticides sont inacceptables et doivent être abrogées.

A ce propos, la FNEC FP-FO soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au passe sanitaire, notamment les infirmières et les psychologues. Que cherche le ministre, sinon à affaiblir des professions déjà très touchées par le manque de postes et des conditions d'exercice fortement dégradées, alors que leur mission sont essentielles ?

Nous exigeons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels et revendiquons la réintégration de tous les personnels suspendus, nous avons d'ailleurs posé une question diverse afin de faire le point sur ces situations dans l'académie.

Ce CTA se tient dans une situation marquée par la dégradation continue du pouvoir d'achat des salariés que nous représentons. + 60 % pour le gaz, + 20 % pour le carburant ... et ce n'est qu'un début prévient le ministre de l'économie Bruno Le Maire le 20 octobre pour qui l'inflation va persister « tout au long de l'année 2022 ». Le modeste chèque de 100 euros promis par J. Castex, et encore pas pour tous, ne compense en rien l'explosion des prix. Dans cette situation qui enfonce de nombreux personnels dans une plus grande précarité, le gouvernement doit augmenter immédiatement les salaires et des pensions pour tous, par l'augmentation de la valeur du point d'indice (21,68 % pour compenser les pertes depuis 2000 comme le revendique la FGF-FO). [...] Pour la ministre, le gel du point d'indice est un postulat. Elle veut aggraver le PPCR et développer les primes et indemnités au mérite. Les propositions qui sont faites aujourd'hui en cette instance de revalorisation de l'indemnitaire pour les administratifs, les ITRF, les infirmiers et les médecins s'inscrivent dans ce cadre du refus de l'augmentation du point d'indice et du développement des primes et indemnités au mérite.

Au moment où le ministre de l'Éducation Nationale décide de restituer 75 millions du budget alloué à l'Éducation Nationale pour l'année 2021 et en particulier 40 millions d'économies réalisées sur le programme « vie de l'élève », programme qui inclut la médecine scolaire et les actions en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap, budget qui permet le recrutement et la rémunération des AESH, la poursuite par le ministère de l'Éducation Nationale d'une politique qui s'inscrit pleinement dans la logique de la loi dite « de transformation de la fonction publique » pour économiser et réaliser toujours plus d'économies budgétaires est inacceptable pour les personnels. Au lieu de recruter des personnels sous statut, le ministre tente de généraliser les heures supplémentaires. Il les a ainsi élargies aux personnels en temps partiels contre l'avis de toutes les fédérations syndicales : les décrets sont parus en octobre. Dans la même logique, sous couvert de « continuité pédagogique », le ministre veut rendre possibles les heures supplémentaires aux assistants d'éducation qui sont déjà en sous-effectifs. La rémunération envisagée par le ministre, qui prétend ainsi répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat, est de 13 euros l'heure. 13 euros de l'heure, pour y compris remplacer en interne un enseignant absent, qui peut l'accepter ?

Vous vous déplacez de DSDEN en DSDEN, les DASEN se déplacent de réunions en réunions de directeurs pour faire part aux personnels de leur reconnaissance du travail accompli d'autant plus dans cette situation « sanitaire ». Mais, Monsieur le Recteur, comme l'écrit le SNFOIEN dans sa pétition « Nous ne sommes pas des enfants qui nous réjouissons d'un bon point ! ». La FNEC FP-FO ne peut souscrire à l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à l'augmentation du point d'indice. La FNEC FP FO demande l'augmentation immédiate de 183 euros pour tous les personnels comme l'ont obtenue les hospitaliers.

C'est ce que le Ministre de l'Éducation Nationale doit à tous ses personnels !

L'ordre du jour de ce CTA porte en particulier sur le bilan de la rentrée 2021 mais aussi sur le bilan des opérations de gestion du personnel.

En ce qui concerne les opérations de gestion du personnel, les remontées de nos collègues et les groupes de travail qui se sont tenus vendredi ont clairement indiqué que la situation n'est pas du tout satisfaisante, que la mise en œuvre de la remise en cause des commissions paritaires se traduit non seulement par des dysfonctionnements importants qui nuisent à la qualité du service public mais aussi par de l'incompréhension et l'émergence d'un sentiment d'injustice pour les personnels concernés par ces opérations ainsi qu'une surcharge de travail pour les collègues chargés de ces opérations.

En ce qui concerne la situation dans les écoles et établissements, le moins que l'on puisse dire, c'est que, malheureusement, la situation s'est encore dégradée.

Dans le second degré, dans les lycées publics de l'académie la situation, déjà très difficile à la rentrée 2020, s'est encore

détériorée, l'année dernière les classes de 35 élèves et plus représentaient 26,8 % des classes, cette année nous atteignons le chiffre record de 27,7 %.

Si dans les collèges la situation s'est légèrement améliorée du point de vue statistique, cette amélioration est malheureusement réalisée au détriment de la charge de travail des collègues puisque la part des HSA augmente.[...].

Les personnels d'inspection traduisent de manière très précise cette situation, comme par exemple le SIA IPR qui dans son communiqué du 19 octobre 2021 écrit ceci : « les IA-IPR ont souvent été obligés de défendre, devant les professeurs, un projet dont ils savent parfaitement les limites et les insuffisances et d'user d'arguments d'évidence spécieux. Cela a contribué à saper la confiance entre les professeurs et leurs IA-IPR, ce que nous ne pouvons que déplorer. [...] Dans l'ensemble, cela n'apportera aucune « consolidation » au baccalauréat, aucune réponse aux inquiétudes des élèves, aucun répit aux professeurs soumis à la pression des familles. En revanche, cela aura été l'occasion de donner encore une fois l'impression aux professeurs que l'institution, notamment par le biais des corps d'inspection, ne cherche qu'à les caporaliser de plus en plus.

[...] Aucun des problèmes massifs générés par la réforme du baccalauréat et, surtout, par la sélection généralisée liée à Parcoursup, n'est résolu. Bien au contraire, cet énième exemple d'impréparation, de ton injonctif et de souci de la « com' » vient saper encore un peu plus le sérieux du baccalauréat et le sens que les professeurs arrivent encore un peu à donner à leur travail. »

Dans le 1er degré, nous gardons en mémoire la visite de M. Macron à Marseille lors de laquelle il a annoncé un statut dérogatoire pour 50 écoles marseillaises pour la rentrée 2022, expérimentation qui pourrait être plus largement étendue par la suite, à savoir le recrutement des adjoints par une commission composée de directeurs et partenaires de l'école pour s'assurer que ces adjoints soient pleinement motivés ! Aujourd'hui, dans le cadre des permutations informatisés, le Ministre profilent 236 postes sur lesquels les enseignants seront recrutés en dehors de tout barème et donc de considération des situations dramatiques que vivent la plupart des collègues qui participent à ces opérations du mouvement.

Ce dont a besoin l'école, ce sont des moyens : des postes en nombre suffisant et un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires pour faire baisser les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, pour renforcer les RASED et créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, abandonner les PIAL, respecter les personnels AESH en créant un statut et en leur versant un vrai salaire...

Monsieur le Recteur, ne vous avisez pas de nous répondre que l'Éducation Nationale met les moyens, nous avons déjà évoqué les 75 millions d'euros rendus sur le budget 2021 après les 200 millions d'euros rendus en 2019-2020.

Monsieur le Recteur, cette maltraitance institutionnelle doit cesser ! Quand est-ce que les représentants du personnel vont être destinataires du bilan social, bilan social que vous devez obligatoirement communiquer et présenter chaque année !

Pour la FNEC FP FO, les personnels sont en état de légitime défense...

A l'appel de la convention nationale des AESH, et pour répondre au communiqué intersyndical FO/FSU/CGT/SUD/SNALC avec la FCPE, le 19 octobre 2021, 3 000 AESH, enseignants et parents d'élèves manifestaient à Paris, sous les fenêtres du ministère de l'Éducation Nationale. 3 000 manifestants venus de toute la France pour exiger Un Vrai Salaire ! Un Vrai Statut ! L'abandon des PIAL, l'arrêt du démantèlement minutieusement organisé depuis des années de l'enseignement spécialisé.

Le 18 novembre, ce seront les collègues psychologues, avec des collègues du médico-social, des travailleurs sociaux, orthophonistes, psychomotriciens, sages-femmes, de tous les personnels hospitaliers, de l'éducation, qui seront en grève et en manifestation à Paris. La FNEC-FP-FO soutient tous ces collègues qui luttent contre les attaques répétées envers le soin psychique pour tous, pour la liberté des pratiques et le libre choix du praticien.

Le 4 décembre ce seront les personnels de la santé qui s'organisent pour défendre l'Hôpital publique, l'arrêt des fermetures de lits et de services et qui iront chez leur ministre réclamer que leurs revendications soient appliquées. A l'instar de ce qu'il s'est passé pendant ces congés à Ambert, la mobilisation des personnels, des citoyens, des élus pour sauver le service d'urgence de l'hôpital a payé. FO était présent.

### **Réponses de M. le Recteur :**

Monsieur le Recteur explique être désolé des conditions de préparation de ce CTA, il indique qu'en ce qui concerne le dialogue social il est disponible et que si les représentants des personnels estiment qu'il y a urgence, il faut le faire savoir. Il indique qu'il a invité l'ensemble des fédérations représentatives à le rencontrer, certains ont refusé l'échange.

Le secrétaire général explique que la plupart des documents ont été envoyés 7 jours avant donc il manquait un jour.

**La FNEC-FP FO a accepté de rencontrer Monsieur le Recteur, la délégation a été reçue lundi 22, un compte rendu est disponible. Il nous semble nécessaire de préciser que même si certains documents avaient été envoyés une semaine avant le CTA, le fait que des GT avaient lieu le vendredi pour un CTA le lundi matin rendait difficile le travail et a obligé les représentants FO dans les GT et au CTA de se priver en grande partie d'un week-end.**

Monsieur le Recteur reconnaît aussi que la rentrée a été compliquée à cause des difficultés à recruter qui résultent des tensions sur le marché du travail, du problème du recrutement sur 10 mois auquel il faut mettre un terme. Il justifie aussi la situation par le fait que nous sommes dans une académie en partie rurale, avec des structures de petites tailles qui

consommant des moyens et qui amènent à affecter sur plusieurs établissements, il souhaite que les services travaillent sur des réseaux pour identifier les besoins et attend des propositions concrètes pour trouver des solutions.

Monsieur le SG indique qu'il y a eu cette année + 15 % de demandes de suppléance, il a fallu répondre en masse mais on a laissé des postes non couverts (207). « L'UNSA tape sur la DPE mais les conditions ont été très difficiles ».

**Pour la FNEC-FP FO cette situation illustre les conséquences du manque de personnel à tous les niveaux, les personnels ne sont bien sur pas responsables de ces difficultés.**

### **Bilan de rentrée (pour information)**

Monsieur le Recteur présente les principaux traits du bilan de rentrée, les effectifs baissent dans le premier degré y compris en Haute Garonne, cela permet une augmentation du taux d'encadrement. Dans le second degré il s'est produit une baisse qui n'était pas attendue

Les expérimentations se poursuivent, l'application andjaro est expérimentée dans les autres départements que le Lot Deux établissements hors contrat ont été fermés dans le respect de la procédure, 188 PIAL ont été mis en place dont 36 renforcés, il y a 20 internats d'excellence, au moins un par département. Des projets éducatif de territoire ruraux sont en cours d'élaboration pour un démarrage au mois de janvier, il s'agit de mettre en réseau les acteurs, il y a un petit budget pour cela.

**Orientation affectation:** l'inversion depuis 2018 de la courbe qui montrait la progression des orientations vers la seconde GT, en faveur de la voie professionnelle se poursuit.

Si la situation est satisfaisante pour les affectations en seconde pro d'une manière générale, des difficultés 31, 81 et 82 Après la seconde GT, l'orientation vers la première générale reste stable depuis 2019, les orientations vers les séries STI2D et STL continuent de diminuer ce qui provoque sur le 31 des difficultés en STMG

En ce qui concerne les Enseignements de spécialité, il y a un recul des eds scientifiques à l'exception de NSI. Depuis le début de la réforme il y a une baisse de 6 points des triplettes scientifiques. En terminale il y a un fort abandon de HLP, SI et SVT.

Ces difficultés, en particulier sur la voie professionnelle ou de nombreux élèves se retrouvent sans l'affectation qu'ils souhaitent et rejoignent, par défaut la voie générale et technologique sont justifiées, pour le rectorat, par le caractère dual d'une académie en grande partie rurale.

**Pour la FNEC-FP FO la réponse par la dualité entre les départements ruraux et la Haute Garonne est une réponse qui cache ce qui est essentiel, le manque de moyens. Quand on veut rationaliser à tout va, on crée ces problèmes, on rend des moyens qui sont nécessaires, ceci n'est pas très rationnel**

**Bilan parcoursup 2021 :** Le rectorat se félicite d'un bilan parcoursup qui établit pourtant que 12 % des élèves n'ont aucune proposition.

**Pour la FNEC-FP FO parcoursup doit être abandonné d'urgence**

**Bilan des effectifs et prévisions pour les années prochaines :** Dans le premier degré le bilan fait état d'une tendance à la baisse dans le public qui touche tous les départements, pour l'année prochaine cette tendance doit se prolonger, on attend une baisse de 1,1 %, il y a une stabilité dans le privé à la faveur du hors contrat, cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

Dans le second degré il y a une légère baisse dans le secteur public, -0,2 %, sauf en Haute Garonne, la situation est marquée par l'augmentation des flux vers le privé, le développement de l'apprentissage, le développement des effectifs de l'enseignement agricole, le faible taux de remplissage des bts

**Pour la FNEC-FP FO la baisse légère des effectifs n'a pas amélioré les conditions de travail des personnels car le recours imposé aux heures supplémentaires dégrade la situation, le Recteur justifie la décision de recourir plus aux heures supplémentaires par le fait que les effectifs vont baisser à l'avenir. Nous ne pouvons que déplorer que l'on ne profite pas de la baisse des effectifs pour améliorer la situation dans les classes. Aux difficultés de recruter des personnels FO répond au Recteur qu'un des moyens pour agir c'est le recrutement des listes complémentaires, recrutement auquel le Recteur se refuse puisqu'il n'y a actuellement qu'un recrutement réalisé sur les 14 possibles. Pas de réponses là dessus.**

### **Bilan LDG mobilité et promotions (pour information)**

Le rectorat explique que les procédures de promotion et de mobilité sont transparentes et permettent de prendre en compte la valeur professionnelle et le parcours de carrière des agents. Cependant le SGDRH est bien obligé de reconnaître que le bilan peut être amélioré, que des nouveautés sont à venir pour les LDG mobilités, il annonce que des GT seront organisés au tout début de l'année 2022. Même si l'UNSA se félicite de l'avancée de PPCR qui permet que tout collègue puisse dérouler sa carrière sur deux grades, le rectorat reconnaît que dans la réalité plusieurs collègues sont

empêchés d'accéder à la hors classe .

**La FNEC FP FO dénonce la mise en œuvre des LDG mobilité et promotions qui résultent à la fois de l'application de la loi de transformation de la fonction publique et de PPCR, deux mesures que nous avons refusé de cautionner dès le départ. La remise en cause des prérogatives des représentants des personnels, la destruction de tout moyen de contrôle des promotions avec PPCR conduit au flou, à l'arbitraire et déclenche chez les collègues incompréhension et frustrations. Pour Force ouvrière il faut des postes, des fonctionnaires avec un statut, il faut restituer les prérogatives des CAP, nous alertons sur les conséquences de PPCR et de l'obscurité de tout cela sur la santé des personnels.**

Monsieur le SG indique que la liste des personnels, contractuels compris sera transmise aux organisations syndicales à la fin du mois de novembre.

### Revalorisation indemnitaire (pour vote)

#### Administratifs :

Proposition de l'administration

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique est la suivante :

- 1) alignement des planchers académiques à la valeur cible ministérielle du groupe / corps,
- 2) limitation de l'écart indemnitaire entre personnel logé et non logé à 15%,
- 3) progression de l'IFSE à minima de +3% pour tous les agents.

Montant brut annuel temps plein

Corps	Groupe / logé (L) non logé (NL)	Montant Minima ifse plancher selon grade	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	Valeur cible nationale	PROPOSITION académique
ADJAENES	G1 NL	P 1350€	7 090€	2 210€	3 500€	3 500€
	G1 L	CN 1200€		/	2 975€	2 975€
	G2 NL			2 160€	3 300€	3 300€
	G2 L			/	2 805€	2 805€
SAENES	G1 NL	CE 1550€	17 480€	3 320€	5 400€	5 400€
	G1 L	CS 1450€	8 030€	/	4 590€	4 590€
	G2 NL	CN 1350€	16 015€	3 200€	5 200€	5 200€
	G2 L		7 220€	/	4 420€	4 420€
	G3 NL		14 650€	3 020€	5 000€	5 000€
	G3 L		6 670€		4 250€	4 250€
ATTACHE	G1 NL	AHC 2900€	36210€	5600€	8 200€	8 500€
	G1 L	APA 2500€	22310€	/	6 970€	7 225€
	G2 NL	AA 1750€	32130€	5300€	8 000€	8 000€
	G2 L		17205€	/	6 800€	6 800€
	G3 NL		25500€	4460€	7 800€	7 800€
	G3 L		14320€	/	6 630€	6 630€
	G4 NL		20100€	3880€	7 600€	7 600€
	G4 L		11160€		6 460€	6 460€

#### ITRF :

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique est celle d'une mise en œuvre des taux de revalorisation définis par la note de cadrage ministérielle.

Corps	% de revalorisation
IGR	+1,5%
IGE	+2,5%
ASI	+3%
TECH	+3.5%
ATRF	+5%

**Infirmiers :**

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique est la suivante :

- Application des nouveaux minima par groupes suivants :

Montant brut annuel temps plein

Groupe / logé (L) non logé (NL)	Montant Minima	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	Valeur cible nationale	PROPOSITION académique
G1 NL	3 000€	12 520€	3 690€	4 750€	4 750€
G1 L	1 450€	12 520€	1 450€	3 000€	3 000€
G2 NL	2 800€	11 505€	3 338€	4 325€	4 325€
G2 L	1 450€	11 505€	1 450€	2 800€	2 800€

- progression de l'IFSE à minima de +3% pour tous les agents.

**Médecins :**

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique est la suivante :

- revalorisation forfaitaire attribuée à l'ensemble des personnels de 1 300€ pour les médecins et de 2 500€ pour les médecins-conseillers techniques,
- application des nouveaux minima par corps et groupes suivants :

**Médecins :**

Montant brut annuel temps plein

groupe	Cartographie	Montant Minima	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	PROPOSITION ACADEMIQUE
MEN G1	Médecin fonctions coordination et animation	2500€ 2 <sup>e</sup> classe / 2900€ 1 <sup>er</sup>	16 500€	/	11 800€
MEN G2	Médecin fonctions usuelles	2500€ 2 <sup>e</sup> classe / 2900€ 1 <sup>er</sup> classe	16 000€	7 000€	10 800€

Rappel : dans la cartographie académique, les médecins sont en G2.

**Médecins – conseillers techniques :**

Montant brut annuel temps plein

groupe	Cartographie	Montant Minima	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	PROPOSITION ACADEMIQUE
MEN CT G1	CT Recteur	3 000€	22 300€	11 000€	16 000€
MEN CT G2	CT Dasen 31	3 000€	21 000€	9 900€	14 500€
MEN CT G3	CT Dasen hors 31	3 000€	19 000€	8 800€	14 100€
MEN CT G4	CT adjoint et chargés de mission	3 000€	17 000€	8 550€	14 000€

Assistants sociaux :

**IFSE proposition académique :**

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique est la suivante :

- revalorisation forfaitaire minimale de 1300€ bruts annuels pour les ASSAE groupe 2 et CTSSAE de groupe 2 et 1700€ bruts annuels pour les CTSSAE de groupe 1,
- application de nouveaux minimas par corps et groupes de fonctions suivants : :

Montant brut annuel à taux plein :

	Minimas académiques 2019	Minimas nationaux de référence au 01/01/2020	Minimas applicables dans les académies de Toulouse et Montpellier au 01/01/2020  (CTA du 10/11/2020)	Cible nationale 2021	Proposition académique : Nouveaux minimas applicables au 01/01/2021
CTSS G1	4 630€	6 500€	8 000€	10 900€	10 900€
CTSS G2	4 630€	6 300€	7 000€	9 900€	9 900€
ASSAE G1				8 300€	8 300€
ASSAE G2	3 200€	5 300€	5 900€	7 700€	7 700€

La FNEC-FP FO est intervenue pour rappeler les positions de notre fédération sur la question de l'indemnitaire, nous avons donc rappelé que nous revendiquons l'intégration des indemnités dans le traitement , ce dernier étant la seule base de calcul pour la retraite, ainsi que la revalorisation de la valeur du point d'indice permettant le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000. Nous avons ainsi indiqué que la part croissante de l'indemnitaire dans le traitement devient de plus en plus importante et qu'en cas de congé longue durée, congé longue maladie, la perte de revenus viendra s'ajouter aux problèmes de santé de l'agent, ce qui ne sera pas sans conséquence. Dans un contexte de hausse sans précédent des prix, si les personnels vont naturellement apprécier le versement de telles sommes, nous maintenons que les personnels seraient davantage gagnants de voir ces sommes abonder une nouvelle grille indiciaire, seule à même d'assurer des droits identiques pour tous les personnels quels que soient leurs services, leurs académies et les relations avec leur hiérarchie.

Nous avons indiqué que nous ne pouvions, dans ces conditions, approuver les propositions faites et que nous étions mandatés par les syndicats de notre fédération pour voter contre la proposition faite pour les personnels infirmiers et pour nous abstenir sur les autres propositions

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Revalorisation indemnitaire administratifs		UNSA, CFDT	FO, FSU	
Revalorisation indemnitaire ITRF	UNSA	CFDT	FO, FSU	
Revalorisation indemnitaire infirmiers	FO, UNSA	CFDT	FSU	
Revalorisation indemnitaire médecins		UNSA	FO, FSU, CFDT	
Revalorisation indemnitaire assistants sociaux		UNSA, CFDT	FO, FSU	

**Questions diverses**

La FNEC-FP FO avait posé les questions suivantes :

### **1. Frais de déplacement des personnels AESH :**

Les collègues AESH exerçant une partie de leur activité en dehors de la commune de leur résidence administrative et de leur commune de résidence bénéficient de l'application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Actuellement, dans l'académie de Toulouse il est répondu aux collègues, en particulier les collègues recrutés hors titre 2, qu'ils ne peuvent prétendre à la prise en charge de ces frais. Que mettez vous en œuvre pour que les droits réglementaires des collègues soient respectés dans l'académie ?

Réponse : Les AESH recrutés sur le HT2 ont bien le droit à un remboursement de leurs frais de déplacement, un point sera refait avec l'ensemble des acteurs

Nous avons été informé lors de l'audience du 22 que les établissements payeurs vont être dotés d'une subvention afin de pouvoir payer les frais de déplacement, la fédération suit le dossier

### **2. Avenants des contrats AESH :**

Pourquoi les avenants envoyés fin octobre comportaient t-ils des dates de début de contrat erronées, et pourquoi a-t-on dit aux AESH de signer quand même? Ces avenants seront t-ils corrigés ?

Réponse : L'ancienneté conservée est calculée pour les CDD de la date du début du contrat en cours au 01/09/21 à la date de reclassement (01/09/21) et pour les CDI de la date du début du CDI à la date de reclassement. Des signalements ont été faits pouvant porter sur des interrogations sur le calcul du repoint d'ancienneté du reclassement. Les agents peuvent signer leur avenant car l'échelon est juste et l'indice de rémunération correspondant également. Lorsque nous aurons le retour sur les signalements, l'ancienneté pourra être corrigée par la production d'un avenant rectificatif afin que l'agent bénéficie de son avancement d'échelon triennal.

### **3. Suspension de collègues au titre de l'obligation vaccinale :**

Combien de collègues sont concernés par l'obligation vaccinale dans l'académie ? Combien de ces collègues ont été suspendus ? Qu'est ce qui a été proposé comme aménagement du poste de travail pour permettre aux collègues n'ayant pas satisfait l'obligation vaccinale de continuer à pouvoir exercer des missions ?

Réponse : pas de réponse lors du CTA mais en audience nous avons été informés qu'à l'heure actuelle aucune mesure de suspension n'a été appliquée dans l'académie.

### **4. Recrutement sur liste complémentaire :**

Combien de candidats reçus au CRPE sur la liste complémentaire ont été recrutés dans l'académie et dans chaque département de l'académie ? Combien de candidats figurent sur cette liste complémentaire ?

Réponse : Parmi les 14 candidats sur liste complémentaire, un seul a été appelé suite à une démission de lauréat de concours sur le 31.

### **5. Médecine de prévention :**

Quelle est la situation de la médecine de prévention dans l'académie ? Les médecins de prévention qui ont quitté leur poste ont t-ils été remplacés ?

Réponse : Une infirmière de santé au travail recrutée au 1<sup>er</sup> octobre. Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. Mise en place de la téléconsultation de manière à pouvoir répondre aux sollicitations des agents situés hors périmètre Toulouse et prise de contact afin d'externaliser les visites pour certains personnels.